



Bien concevoir ou adapter son HABITAT

un investissement d'avenir

Démarche initiée et conduite par le
**Comité Départemental
des Retraités
et des Personnes Âgées
de l'Aveyron
(CODERPA)**



**ADIL
DE
L'AVEYRON**



aveyron.fr

Anticiper

**Pour votre habitation,
pensez les principaux aménagements,
qui demain, peuvent s'avérer indispensables
pour garantir votre confort de vie, votre autonomie**

**Limiter à terme le surcoût lié aux travaux d'adaptation
Éviter un jour de devoir agir dans l'urgence
Prévenir les risques d'accidents domestiques**

Cette brochure rappelle quelques recommandations pratiques et de bon sens. Volontairement, elle n'entre pas dans le détail d'une réglementation évolutive et souvent complexe et ne liste pas les normes techniques obligatoires pour chaque type d'équipements ou de travaux, mais elle vous sera utile pour monter vos projets en toute sérénité.



Quelques conseils à retenir pour rendre votre logement le plus fonctionnel possible

① Accéder au logement

Entrer et sortir de son logement doit se faire aisément.

Eviter, si possible, les marches et dénivelés.

Privilégier un sol stable.

Sécuriser les escaliers, les balcons et les terrasses avec des matériaux non glissants, des rampes ou des garde-corps.

Prévoir un éclairage extérieur suffisant.

Un garage trop étroit, c'est un inconfort de tous les jours qui ne fera que s'aggraver avec l'âge.

Prévoir la possibilité de motoriser l'ouverture du portail, c'est limiter le coût de la transformation.



② Faciliter les déplacements

Des couloirs et des portes suffisamment larges pour ne pas restreindre la mobilité. Les portes coulissantes font gagner de l'espace et leur ouverture est plus facile.

Eviter les obstacles inutiles (marches, demi-niveaux...).

③ **Privilégier des équipements fonctionnels**

Opter pour un système de chauffage économe et facile d'utilisation (programmateur...).

Des rangements en nombre suffisant et situés à la bonne hauteur.

Les volets roulants électriques : un investissement de confort qui, demain favorisera l'autonomie.

Dans les régions les plus chaudes, installer un système de rafraîchissement ou de climatisation dans la pièce de vie.



④ **Penser à un rez-de-chaussée modulable**

Prévoir une pièce qui, un jour, pourra se transformer en chambre. Se donner aussi la possibilité de créer une salle de bain et des toilettes.



⑤ Concevoir des sanitaires adaptables

Choisir un sol ou un revêtement non glissant pour toute la pièce.

Une douche à l'italienne ou avec un rebord de moins de 2 cm garantit un accès plus facile. Conserver un espace suffisant pour pouvoir installer si nécessaire un siège de douche et répondre un jour à toute contrainte de déplacement.

Privilégier l'ouverture des portes vers l'extérieur (sens et serrures).



⑥ Optimiser la lumière et l'éclairage

Élément essentiel de bien-être, l'éclairage naturel doit être privilégié dans toutes les pièces.

Prévoir des points lumineux et des prises de courant en nombre suffisant et à la bonne hauteur pour éviter de recourir à des multiprises et rallonges électriques qui peuvent présenter des risques.

Penser à l'installation de détecteurs de présence dans les couloirs et les escaliers.



Des aides financières pour adapter votre logement



Avant l'engagement de tous travaux, et même dans l'urgence, il est indispensable de déposer la ou les demandes d'aide auprès des organismes compétents (sauf pour le crédit d'impôt).

Les aides de l'Anah

L'Agence nationale d'amélioration de l'habitat subventionne les travaux d'adaptation du logement et de ses accès aux besoins spécifiques de la personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie liée au vieillissement. Le logement doit avoir plus de 15 ans et le demandeur doit justifier de la nécessité de ces travaux.

Ces aides destinées principalement aux propriétaires occupants sont allouées sous condition de ressources.

- Anah - délégation de l'Aveyron
9 rue de Bruxelles - 12033 Rodez Cedex 9
☎ 05 65 73 50 00
- ADIL de l'Aveyron - 7 pl Ste-Catherine -
12000 Rodez - ☎ 05 65 73 18 00

Crédit d'impôt aide aux personnes

L'installation ou le remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées dans la résidence principale du contribuable ouvrent droit à un crédit d'impôt de 25 % du coût de l'équipement et de la main d'œuvre. Le logement doit être achevé depuis plus de 2 ans.

- ADIL de l'Aveyron - 7 pl Ste-Catherine
12000 Rodez - ☎ 05 65 73 18 00

Subvention de la CARSAT

L'aide de la Caisse d'Assurance Retraite et Santé Au Travail s'adresse, sous condition de ressources, aux retraités du régime général souhaitant réaliser des travaux d'adaptation aux réductions fonctionnelles liées à l'âge (WC surélevé, accessibilité...). Elle nécessite l'intervention d'un évaluateur au domicile du demandeur.

- CARSAT Midi-Pyrénées, Rodez,
Rés. Athéna - 21 av Jean Monnet
12000 Rodez - ☎ 39 60

Prêts sans intérêt de la SACICAP

Les Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété allouent des subventions, avances ou prêts sans intérêts pour l'amélioration de l'habitat et notamment l'adaptation au vieillissement ou au handicap. Ces aides bénéficient aux propriétaires occupants à revenus modestes et dans l'impossibilité d'accéder aux prêts classiques des banques. Leur remboursement est étudié au cas par cas pour rester compatible avec les ressources du bénéficiaire.

- SACICAP/Groupe PROCIVIS Sud Massif-Central - 1 bis, boulevard Flaugergues
12000 Rodez ☎ 05 65 67 59 00

Subvention ou prêt à taux préférentiel d'Action Logement

Cette aide plafonnée concerne les employés et retraités (depuis moins de 5 ans) des entreprises d'au moins 10 salariés du secteur privé non agricole. Pour être pris en compte, les travaux doivent figurer sur la liste de ceux éligibles pour l'adaptation et l'accessibilité du logement aux personnes handicapées. Aucune condition de ressources n'est imposée.

- Action Logement /Groupe CILEO
Rés. Molière - 5 place des Artistes
12850 Onet-le-Château
☎ 05 61 14 52 52

Autres organismes :

Ces organismes peuvent proposer des aides à la réalisation de travaux d'adaptation soit dans le cadre de leurs politiques, soit dans le cadre de l'affiliation à un régime de retraite.

Pour tous renseignements :

→ Dans le cadre de politiques sociales ou familiales :

- Conseil général de l'Aveyron
Hôtel du Département
12000 Rodez
☎ 05 65 73 68 00

- MDPH de l'Aveyron
8 rue François Mazenq
12000 Rodez
☎ 05 65 73 32 60
0 800 10 10 33 (N° Vert)
- CAF de l'Aveyron -
31 rue de la Barrière
12000 Rodez
☎ 0 810 25 12 10
- MSA Midi-Pyrénées Nord
17 avenue Victor Hugo
12022 Rodez
☎ 05 65 75 39 39

→ Dans le cadre d'une affiliation à un régime de retraite :

- CARSAT Midi-Pyrénées
Agence de Rodez
Rés. Athéna 21 avenue Jean Monnet
12000 Rodez
☎ 39 60
- Point Accueil RSI - URSSAF
9 avenue de Bourran
12 000 RODEZ
☎ 06.60.07.51.34
- CICAS de l'Aveyron
3 bis rue Raynal
BP 3516
12035 Rodez Cedex
☎ 05 65 73 30 15

A savoir : Les propriétaires bailleurs peuvent aussi bénéficier d'aides pour la réalisation de travaux d'adaptation au handicap ou aux besoins des personnes en perte d'autonomie.

En savoir plus : ADIL de l'Aveyron - 7 pl Ste-Catherine - 12000 Rodez - ☎ 05 65 73 18 00

Des aides techniques pour vos projets

Selon la nature et l'avancement de votre projet ; construction neuve ou travaux dans l'ancien, divers intervenants spécialisés ou professionnels du bâtiment peuvent être sollicités pour vous informer, vous aider dans le montage de votre dossier et vous accompagner dans la conception ou l'adaptation de votre logement.

Bien s'informer

Conventionnés par le Ministère du logement et par l'ADEME, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et l'Espace Info Energie (EIE) qui lui est adossé vous informent et vous conseillent gratuitement et en toute indépendance sur toutes les questions d'ordre juridiques, financières, fiscales ou techniques liées au logement, à l'habitat et à la maîtrise de l'énergie.

- ADIL/EIE de l'Aveyron
7 place Ste-Catherine - 12000 Rodez
☎ 05 65 73 18 00 / 05 65 68 06 41

Bien concevoir son habitat

L'architecte, le constructeur ou le maître d'œuvre, est, par nature, votre premier interlocuteur. Ils sont responsables de l'élaboration des plans et assurent la liaison avec les entreprises.

Bien adapter son logement

Vous pouvez missionner un maître d'œuvre ou un organisme spécialisé dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage mais aussi solliciter, le cas échéant, un ergothérapeute qui évaluera précisément vos besoins et vous prescrira les aménagements correspondants.

Seuls les travaux réalisés par des artisans ou entreprises du bâtiment peuvent être subventionnés. Choisir de préférence des professionnels dont le savoir faire est reconnu dans le domaine de l'accessibilité et de la rénovation. C'est le cas notamment des artisans labellisés «handibat»

- CAPEB de l'Aveyron
52 av du Maréchal Joffre - 12000 Rodez
☎ 05 65 42 38 05
- FDBTP de l'Aveyron
67 rue Béteille - 12035 Rodez Cedex 9
☎ 05 65 68 08 35

Pour tout renseignement, contactez :

- ADIL de l'Aveyron
7 place Ste-Catherine - 12000 Rodez - ☎ 05 65 73 18 00

Voir aussi :

- MDPH de l'Aveyron - 8 rue François Mazerq - 12000 Rodez
☎ 05 65 73 32 60 / 0 800 10 10 33 (N° Vert)
- Points Info Séniors - ☎ 0 800 310 612 (N° Vert – Appel gratuit depuis un poste fixe)